

Saint-Damien, le 13 octobre 2013

L'UPA traîne un producteur biologique en justice pour qu'il adhère de force à son organisation

Le premier novembre 2013 prochain plutôt que d'exercer mon métier de semencier et de travailler à la réussite de mon entreprise, je devrai me présenter devant les tribunaux afin d'expliquer pourquoi je ne veux pas être membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui me force à adhérer à son syndicat et me réclame la somme de 2265.26 \$ en «cotisations».

Les raisons pour lesquelles je ne veux pas adhérer à l'UPA sont simples. Étant un producteur biologique je ne veux pas faire partie d'une organisation syndicale dont je ne partage pas la vision. L'UPA prône une agriculture productiviste qui est à l'opposé de ma façon de travailler la terre. Adhérer à ce syndicat, serait pour moi un non-sens et irait dans la direction opposée à tout le travail que j'ai effectué depuis des années.

Le problème serait pourtant simple à régler. En théorie si l'UPA ne me convient pas je n'ai qu'à adhérer à un autre syndicat agricole plus près de mes valeurs. En théorie...Car concrètement c'est impossible. Au Québec il n'y a pas d'alternative au monopole de l'UPA. Bien des agriculteurs ont contesté ce monopole avant moi. L'UPA a serré la vis aux contestataires en obtenant du gouvernement du Québec, la loi 85 en 1995. En bref, cette loi force les agriculteurs à payer leur cotisation à l'UPA pour pouvoir recevoir leur remboursement de taxe foncière agricole...

Nous savons tous que la démocratie s'exprime par le pluralisme et la possibilité de choisir. Le système d'accréditation unique de l'UPA n'offre pas de choix. Les agriculteurs québécois sont les seuls au monde à être privés du droit de choisir leur syndicat. Il est temps de changer ce système dépassé et antidémocratique. Cela est souhaitable et possible. Et je tiens à souligner que ce n'est pas un rêveur déconnecté qui fait cette affirmation, mais un entrepreneur rationnel à la tête d'une PME en pleine croissance, qui crée des emplois dans sa région et contribue à l'économie québécoise. Le tout, dans le respect de la biodiversité et de l'environnement!

À l'heure où le Québec fait un grand ménage dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal, pourquoi ne pas en profiter pour donner un autre coup de balai et mettre fin au monopole syndical de l'UPA?

«... dans une société démocratique, on peut difficilement justifier le maintien d'un régime qui oblige un groupe de personnes à adhérer à une structure unique d'association, régime qui, au demeurant, ne prévoit aucun dispositif pour vérifier la volonté des personnes d'y adhérer ou d'y maintenir leur participation. Cette situation est malsaine et nuit même à la crédibilité de l'UPA.»

- Extrait du rapport Pronovost (CAAAQ) p.235

Jean-François Lévêque et Guylaine St-Vincent, semencier artisanal.